



« On ne nait pas citoyen... on le devient » Spinoza

IV. PROJET D'ETABLISSEMENT

TABLE DES MATIERES

1. Présentation de l'école.
2. Nos atouts.
3. Nos partenaires extérieurs
4. Organisation pratique.
5. Nos objectifs, les moyens mis en œuvre en relation avec les décrets officiels.
6. L'évaluation.
7. Classes de dépaysement.
8. Règlement, attitudes.

Document actualisé en juin 2014, par l'équipe pédagogique, pouvant faire l'objet d'annexes au fil des mois.

1. Présentation de l'école.

L'école est située au cœur du village, elle se compose d'une section maternelle (7 classes) et primaire (13 classes) dans un encadrement familial.*

En section maternelle

- ❖ Une classe d'accueil (pour les enfants dès deux ans et demi, sous réserve qu'ils soient propres) et deux classes par année toutes sur un seul étage.*
- ❖ Des mezzanines spacieuses et sécurisées servant de point de rassemblement ou de sieste, ou encore, servant aux jeux symboliques selon les besoins des élèves.
- ❖ Des WC et sanitaires adaptés, à proximité des classes des petits.
- ❖ Une salle polyvalente.
- ❖ Un vaste local permettant des activités de psychomotricité avec un matériel adapté.
- ❖ Une BCDR (bibliothèque centre de documentation et de recherches), projet mis en place dans le cadre du décret « Ecole de la Réussite », spécifique à l'école et gérée par des bénévoles.
- ❖ Deux cours de récréation sécurisées, l'une pour le cycle 2,5/5 ans et l'autre pour le cycle 5/8, équipées d'un bac à sable et de structures de jeux récentes et conformes aux règles européennes de sécurité.
- ❖ Un réfectoire avec mobilier adapté à l'âge des élèves.

En section primaire

- ❖ Deux à trois classes par année, réparties sur trois étages.*
- ❖ Deux cours de récréation avec sanitaires dans chacune d'elles. (Une cour 5/8 ans, une cour 8/12 ans)
- ❖ Deux salles de gymnastique avec matériel varié.
- ❖ Une salle polyvalente pour des activités demandant plus d'espace.
- ❖ Deux réfectoires (un pour les repas tartines et un pour les repas chauds, entièrement rénovés).
- ❖ Une BCDR. (bibliothèque)

Le nombre de classes et la désignation des membres du personnel peuvent varier en fonction du capital-périodes et des décisions du Pouvoir Organisateur.

L'équipe enseignante se réserve le droit de mixer les groupes-classes tous les 2 ans environ.

2. Nos atouts

Un lieu d'épanouissement culturel

Cours de néerlandais interactif dès la 2^{ème} maternelle à raison d'une période par semaine en maternelle et de deux périodes par semaine en primaire.

Une BCDR. Régulièrement, les élèves de maternelle et de 1ère et 2ème primaires profitent de la venue d'une conteuse et peuvent également emprunter un livre. Rencontre d'auteurs ou d'illustrateurs au sein de l'école

A partir de la 3ème primaire, les élèves bénéficient aussi du prêt des livres. Cette BCDR permet aux élèves de faire des recherches de documents pour réaliser leurs travaux et ainsi développer leur autonomie.

Accès facile à la bibliothèque communale, possibilité de plages horaires pour notre école, accès facile aux expositions.

Classes de dépaysement en 3ème maternelle et une fois par cycle en primaire.

Sorties scolaires ponctuelles dans le cadre de projets de classes ou de cycles. A titre d'exemples : expositions artistiques, zoo, ferme, musées scientifiques, lieux chargés d'histoire, visite des différents lieux de culte en 6^{ème} dans le cadre du cours philosophique...

Rencontres culturelles (participation à la dictée de Balfroid, concours de poésie, correspondance scolaire).

Ateliers linguistiques.

Initiation à la musique

Un lieu d'épanouissement sportif

Séances régulières de psychomotricité en maternelle.

Cours de gymnastique à raison de trois périodes de 50 minutes par semaine en primaire.

Séances régulières de natation pour toutes les classes à partir de la 2ème maternelle.

Rencontres sportives (journée des sports, Triathlon, rencontres Adeps, Pro vélo, Vise ta forme, Petites Crêtes)

Ateliers créatifs et sportifs.

Un lieu centré sur les besoins de l'enfant

Repas chauds/ potages.

Maternelle: collations collectives prenant en compte l'équilibre alimentaire de l'enfant.

Assouplissements ponctuels de titulariat : échanges de titulaires pour certaines matières.

Séances de remédiation dispensées par des enseignants de l'école en fonction des besoins des enfants et en priorité au degré inférieur.

Enseignant(s) au sein de l'école, « relai dyslexie ».

Accueil extrascolaire de 7h30 à 8h30 et de 15h30 à 18h00. (Aménagements d'horaires possibles sur demande de l'employeur.)

Etude surveillée -et non dirigée (service payant)

Ecole des devoirs, service gratuit organisé par la Commune de La Hulpe.

Transport scolaire gratuit jusqu'à 12 ans.

Ce qui fait l'identité de notre école

Une école ouverte sur son village : participation à la vie de la Commune.

Accès facile à la bibliothèque communale, à l'Académie de musique et des Arts parlés, au parc Solvay...

Une population variée, pluriculturelle et solidaire, tenant à sa mixité sociale (ex : accueil d'enfants de l'ONE)

Une équipe stable

Un lieu d'échange et de communication : Amicale de parents/enseignants/ Site internet: www.ecole-les-colibris.be, mis à jour régulièrement.

3. Nos partenaires extérieurs

Le Centre psycho-médico-social (PMS) :

- En maternelle, le CPMS joue un rôle de dépistage afin de remédier au plus vite aux difficultés des enfants.
- Il peut aussi procéder à des tests de pré-requis à la demande des parents et des enseignants.
- Il intervient comme aide à l'enseignant en 1^{ère} et 2^{ème} primaire dans le cadre de l'apprentissage à la lecture.
- Il aborde le thème de l'orientation au degré supérieur (5^{ème} et 6^{ème})

Le Centre pour la Promotion de la Santé à l'Ecole (CPSE)

Le Planning Familial : animations régulières en primaire pour apprendre à mieux se connaître (le corps, les émotions...)

Méga (Mon Engagement pour Garantir l'Avenir) avec une équipe de la police de la zone de la Hulpe

La Croix-Rouge : les élèves bénéficient en fin de scolarité d'une formation débouchant au « Benjamin secourisme ».

Le point J de la Croisée : intervention sur des thèmes tels que la citoyenneté, la violence, les conflits...

Le CCA : Conseil Communal de l'Accueil pour les enfants de 0 à 12 ans

Le Conseil de participation : organe consultatif regroupant des membres du PO (Pouvoirs Organisateur), des parents élus, des membres du personnel enseignants ou non enseignants.

4. Organisation pratique

Horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

Le matin :

L'après-midi :

Mercredi

Entre 8h30 et 8h45, les enfants de la section maternelle sont pris en charge dans leur classe par leur titulaire respectif.

Section maternelle

de 08h45 à 11h50

de 13h25 à 15h40

de 08h45 à 11h50

Section primaire

de 08h25 à 12h05

de 13h25 à 15h40

de 08h25 à 12h05

A 8h45, début des cours.

Accès à l'école

- Grille verte (maternelle, rue de l'Argentine) : de 7h00 à 8h45/ de 11h50 à 12h15/de 15h35 à 16h00. (entrées et sorties surveillées)
- Porte rouge (primaire, rue de l'Argentine) : de 8h10 à 8h25/de 15h 40 à 15h55
- En dehors des heures précisées ci-dessus, les entrées et sorties se font par la rue des Combattants, 112, à l'aide d'un interphone.
- Les entrées et sorties sont surveillées. Les enfants à partir de la 3^{ème} primaire peuvent quitter l'école seuls sur présentation d'une décharge de leur personne responsable. Un enfant de moins de 15 ans n'est pas habilité à reprendre un enfant plus jeune.
Il est demandé de noter dans le JDC (journal de classe) tout changement de personne venant reprendre un élève.
- Pour tout enfant ayant une activité dans l'école après 15h40, il convient de compléter et coller l'emploi du temps prévu à cet effet dans le JDC.

Accueil extrascolaire

* L'accueil extrascolaire est un espace organisé par l'intercommunale sociale du Brabant Wallon (ISBW). Ce service est agréé par l'ONE. Des animateurs proposent différentes activités aux enfants qui y participent.

* Horaire : Le matin dès 7h00. Après les cours, de 15h40 à 18h pour la section maternelle et de 16h40 à 18h pour la section primaire (après l'étude).

* Avant 7h00 et au-delà de 18h00, sur demande et présentation d'une attestation de l'employeur précisant votre horaire journalier. (6h00-22h00)

* Le mercredi après-midi de 12h00 à 18h00, maternelle et primaire confondus. Prolongation éventuelle sur attestation de l'employeur.

L'accueil est payant. Renseignements et inscriptions auprès des responsables de l'ISBW présents sur place ou auprès du coordinateur.

Cantine scolaire

Prix : (sous réserve d'augmentation)

- pour les enfants de la section maternelle – 2,80 euro.
- pour les enfants de la section primaire – 3,20 euro.
- supplément pour le potage 0,50 euro.

A la rentrée, la personne responsable fait le choix d'un mode de repas qui peut être changé en cours d'année en en avertissant le secrétariat de l'école par écrit. Tout repas non décommandé auprès du secrétariat sera facturé.

Etude du soir

L'étude surveillée est réservée aux enfants dont les parents travaillent.

Les lundis, mardis et jeudis de 15h50 à 16h40.

L'étude est payante à raison de 1,25 euro/séance. (Sous réserve d'augmentation).

Ecole des devoirs

Uniquement pour les enfants en difficulté scolaire.

L'école des devoirs est un service communal payant. Renseignements auprès du titulaire de classe.

5. Nos objectifs, les moyens mis en œuvre en relation avec les décrets officiels.

Décret Missions art.6	objectifs	moyens
<p><u>S'approprier des savoirs et acquérir des compétences</u> qui rendent les enfants aptes à apprendre toute leur vie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Apprendre</i> à apprendre. - <i>Amener</i> l'enfant à être autonome. - <i>Donner</i> le gout de l'effort. 	<ul style="list-style-type: none"> - Pédagogie traditionnelle. - Evaluations formatives et certificatives. (voir page évaluations) - Néerlandais 1h/semaine en 2^{ème} et 3^{ème} maternelle; 2h/semaine en primaire. (voir page présentation) - Utilisation de manuels scolaires. - Classes horizontales en maternelle et en primaire (pouvant être remaniées d'une année à l'autre) - Continuité dans les apprentissages. - Co-titulariat / échange d'enseignants.
<p><u>Etre des citoyens responsables.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Apprendre</i> à vivre dans le dialogue et la coopération. - <i>Stimuler</i> la responsabilité, la tolérance, la solidarité. - <i>Vivre</i> en harmonie avec son environnement - <i>Prendre</i> conscience de ses droits et de ses devoirs en tant qu'élèves. - <i>Développer</i> la socialisation au plus tôt en maternelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation de techniques diversifiées (interdisciplinarité, transdisciplinarité, méthodes frontales, problèmes-défis, projets, ateliers divers...) - Classes découvertes - sorties pédagogiques (voir page sorties) - Participation des élèves dans la rédaction d'un règlement détaillé - Education au tri des déchets - Participation des enfants aux activités de la Commune
<p><u>Assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Amener</i> par différents chemins, tous les élèves à <i>acquérir</i> les compétences de base. - <i>Donner</i> les outils pour être bien préparé au secondaire - <i>Déceler</i> le plus rapidement possible les difficultés ou handicaps des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de temps de travail individuel ou par petits groupes (différenciation, remédiation) - Mise à disposition d'une documentation et d'outils de travail pour les élèves (BCD de l'école)+local informatique - Mega et La Croisée (Travail sur la violence). - Sorties scolaires et classes découvertes (voir page sorties). - Interventions PMS (ateliers de stimulation en lecture, logopédie) (voir page présentation) - Enseignement gratuit: pas de minerval
<p><u>Promouvoir la confiance en soi.</u></p>	<ul style="list-style-type: none"> - <i>Faire</i> de nos élèves des enfants heureux. - <i>Développer</i> esprit critique. - <i>Stimuler</i> la curiosité et l'esprit d'initiative. - <i>Encourager</i> et nourrir la créativité. 	<ul style="list-style-type: none"> - Ecole à caractère sportif: natation, psychomotricité, (voir page de présentation) - Connaître son corps :intervention planning familial, intervention du PSE pour la respiration, le dos. Apprendre à comprendre son corps - Classes découvertes (voir page sorties) - Cycle 5/8. - Echanges petits/grands. - Choix d'activités parascolaires

6. L'évaluation

L'année est partagée en 3 périodes se terminant par un bulletin chiffré (Décembre, Printemps, Juin) accompagné d'un détail des matières et compétences travaillées.

Entre ces périodes, des bulletins non chiffrés peuvent faire le bilan des matières travaillées.

L'obtention du CEB (Certificat d'Etude de Base), marquant la fin de scolarité primaire, est soumise à la réussite de l'évaluation externe certificative de la Communauté Française. L'évaluation de fin de deuxième est commune à plusieurs écoles de la région.

Pour toutes les autres années, une évaluation interne est mise en place dans chaque classe, sous forme de contrôle continu et/ou de petites sessions d'évaluations sommatives.

Dans tous les cas, les enseignants de l'équipe éducative se réservent le droit de délibérer chaque élève de manière individuelle.

Les élèves de primaire participent aux évaluations externes non-certificatives de la Communauté française. Les résultats de ces évaluations n'entrent en aucun cas dans la moyenne des élèves, il s'agit de tests statistiques.

Education physique :

L'évaluation se fait en fonction de critères préétablis reprenant des points aussi différents que les performances sportives, les progrès, l'esprit sportif, l'ordre... Ces critères sont repris dans un livret qui suit l'enfant durant toute sa scolarité primaire.

7. Classes de dépaysement

Des classes de dépaysement sont organisées une fois par cycle en primaire : au cours de ces voyages, en classe, en amont et en aval, de nombreuses compétences définies par les programmes d'étude sont travaillées. La présence de chaque enfant est donc indispensable et obligatoire.

- Classe de mer au degré inférieur
- Classe verte au degré moyen
- Classe de neige au degré supérieur

En troisième maternelle, des classes de découvertes de trois jours peuvent être organisées en fonction du nombre d'élèves et du projet de classe.

Participation financière des parents, caisse de solidarité au cas par cas.

8. Rencontre avec les parents

- En maternelle : une réunion collective pour toute la section a lieu quelques semaines après la rentrée. Les réunions individuelles ne se font que sur rendez-vous.
- Les échanges quotidiens parents-école peuvent se faire durant le temps d'accueil (8h30-8h45), en classe ou via le journal de classe.
- En primaire : une réunion collective est organisée dans chaque classe en début d'année ou fin d'année précédente, afin de présenter les différents objectifs et points du programme qui seront développés tout au long de l'année.
- Une rencontre collective a lieu aussi avant la plupart des voyages types classes de dépaysement pour l'organisation de ceux-ci ou dans le cadre de projets spécifiques.
- Des rencontres individuelles parents-enseignants ont lieu lors des remises de bulletins de Noël et juin. Les parents seront, en outre, reçus ou convoqués par l'enseignant dès que l'une des deux parties le jugera utile afin de débattre de points précis. (RDV via le journal de classe)

- Par ailleurs, des rencontres moins formelles ont lieu tout au long de l'année, entre les parents et l'équipe lors d'évènements tels que les portes ouvertes, la Fancy-fair, carnaval, brunch, quizz musical, soirées musicales organisés par « l'Amicale des parents et des enseignants » ASBL, ou encore lors de soirées de retour de classes de dépaysement organisées par le niveau concerné.

9. Règlement et attitudes.

Le règlement de l'école est soumis au règlement d'ordre intérieur rédigé par le Pouvoir Organisateur, à savoir la Commune de la Hulpe.

L'école a rédigé les chartes suivantes à l'attention des parents et des élèves :

<u>EN MATENELLE</u>

Avant 8h30, les élèves de 1M et 2M sont pris en charge par l'ISBW dans le hall.
Les élèves de 3M sont accueillis dans la cour du milieu à partir de 8h10.

Avant 8h30, nous demandons aux parents d'attendre dans la première partie de la section maternelle, à savoir avant la « petite porte du colibri ».

Entre 8h30 à 8h45, l'accueil se fait en classe. Durant cet accueil, il convient de ne pas rester dans les couloirs. A 15h40, la cour de récréation est d'abord un espace de jeux...évitez d'y stationner trop longuement. N'utilisez pas les escaliers de la section primaire pour des raisons de sécurité.

Les parents devant passer d'une cour à l'autre doivent le faire par la rue de l'Argentine.

N'oubliez pas le cartable tous les jours.

Journal de classe : pensez à le consulter tous les jours, à le couvrir de plastique transparent, à le déposer à l'endroit prévu le matin dans la classe.

Pensez à relever les avis glissés dans la farde accompagnant le journal de classe.

Si l'école a prêté des vêtements de rechange, pensez à les rendre propres et rapidement.

Les jouets apportés de la maison sont interdits à l'école maternelle car ils sont souvent source de conflits. Toutefois, toute surprise enrichissante pédagogiquement pour la classe est la bienvenue (ex : un objet, un livre, un CD en rapport avec le thème travaillé, un souvenir de vacances...)

Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée. Un enfant ne peut se présenter à l'école malade pour son bien-être et celui de tous ; de même qu'un enfant présentant des poux et dont la chevelure n'aurait pas été traitée.

L'école ne peut pas délivrer de médicament à votre enfant sans prescription médicale ou décharge d'une personne responsable. Nous n'avons pas de lieu permettant de garder des enfants malades.

Tout enfant présent à l'école doit donc être apte à sortir en récréation.

Règlement à l'attention des parents de primaire

En inscrivant son enfant à l'école, le parent ou la personne responsable s'engage à ce que celui-ci respecte le règlement à son attention (ci-contre) et à être attentif aux règles suivantes :

- Le journal de classe doit être lu et signé quotidiennement par les parents, les avis relevés et remplis dès que c'est nécessaire.
-
- Tout retard ou absence devront être motivés par écrit pour tout enfant d'âge scolaire. Au-delà de trois jours, un certificat médical est nécessaire. Des bons d'absence sont joints à ce document et peuvent être facilement utilisés. Sachez dans tous les cas, qu'un absentéisme régulier est souvent facteur d'échec scolaire, tout comme des retards fréquents perturbent l'organisation de la classe et nuisent aux apprentissages.
-
- Toute maladie contagieuse doit être rapidement signalée. Un enfant ne peut se présenter à l'école malade pour son bien-être et celui de tous ; de même qu'un enfant présentant des poux et dont la chevelure n'aurait pas été traitée.
-

L'école ne peut pas délivrer de médicament à votre enfant sans prescription médicale ou décharge d'une personne responsable. Nous n'avons pas de lieu permettant de garder des enfants malades. Tout enfant présent à l'école doit donc être apte à sortir en récréation.

- **Il est demandé à tous de respecter les horaires, les lieux de sorties et d'entrées dans l'école, les rangs des enfants, de ne pas stationner dans les escaliers et couloirs. Les parents devant passer d'une cour à l'autre doivent le faire par la rue de l'Argentine.**
- La cour de récréation reste à tout moment un lieu réservé aux enfants et à leurs jeux, même si elle est accessible aux parents aux heures d'entrées et sorties.
- Les parents prendront soin de ne pas déranger les enseignants qui surveillent les cours de récréation. Si un entretien est nécessaire, il convient de le faire à un autre moment.
- Il est demandé aux parents de respecter scrupuleusement le stationnement et le « kiss and drive » mis en place autour de l'école.
- Les parents ne sont pas autorisés à faire des remarques à d'autres enfants dans le cadre de l'école. La gestion des conflits entre enfants reste du ressort de l'équipe éducative qui est à votre disposition si votre enfant se trouve en difficulté.
- L'école est dotée d'un site internet parfois alimenté de photos d'activités. Tout parent s'opposant à la diffusion de photos de son enfant sur le site, doit en faire la demande à la direction par écrit.
- Les données administratives confiées à l'école peuvent être, en cas de nécessité, partagées avec le service d'accueil extrascolaire l'ISBW.

1. J'adopte une attitude adéquate à l'école et à la vie en collectivité à tous les moments de la journée ;
Toute violence physique, verbale ou gestuelle (y compris sous forme de "jeu"), de même que le vol, le racket, les propos racistes et la grossièreté seront toujours sanctionnés en fonction de l'âge des enfants et de la gravité des faits.

Je respecte les règles de couleurs dans la cour et les différents règlements de classe, de sport, de cours philosophique ou de langue.

Je me dois d'être ponctuel et dès le coup de sonnette, j'arrête de jouer, je me range. Une fois dans le bâtiment, je me déplace en silence pour me rendre en classe ou dans tout autre local.

En dehors des rangs, je ne circule dans les couloirs qu'avec un « laissez-passer » : pour ma propre sécurité je sais que je ne peux jamais me trouver seul(e) où que ce soit.

Il m'est interdit d'ouvrir la porte de l'école à quiconque, ce n'est pas mon rôle.

Je respecte mon environnement (matériel, locaux scolaires, cours, etc.) et je participe au tri des déchets. J'apporte des collations saines à l'école et j'évite les emballages individuels. Les chips, sodas, bonbons, sucettes et chewing-gums sont interdits- ils sont les bienvenus lors de fêtes à l'école et sont alors partagés-.

2. J'adopte une tenue décente.

Mini-jupes et shorts courts ne sont pas admis, de même que tout vêtement laissant paraître les sous-vêtements.

Les chaussures doivent être à talons plats et tenir au pied (tongs interdites).

Le maquillage sur le visage est interdit.

Les bijoux sont tolérés mais restent sous la responsabilité des enfants, les boucles d'oreille pendantes sont interdites.

L'appréciation de la correction de la tenue est du ressort du directeur ou de son délégué.

3. Matériel autorisé

Les jeux extérieurs (ballons- pas de balle en cuir- élastiques, cordes à sauter, billes et autres collections...) sont acceptés mais restent sous la responsabilité des élèves et peuvent être confisqués en cas de conflit ou de mauvaise utilisation.

Je ne peux pas apporter d'argent (en dehors des projets liés à l'école), ni de téléphone portable ou autres objets électroniques.

On notera que :

4. En cas de manquement aux règlements :

Des sanctions seront prises proportionnelles au faux-pas commis : remarque orale, écrite, punition écrite, exclusion d'un cours ou d'un jeu, travail « d'intérêt général », convocation des parents, retenue...

L'école et l'équipe pédagogique se réservent le droit de compléter ou réajuster ces règlements si nécessaire. Dans tous les cas, les mises à jour seront collées dans les journaux de classe des élèves en début d'année.

Le Secrétaire Communal,
GODFROID Th.

Le Bourgmestre,
DISTER Ch.

Approuvé par le Conseil de Participation en date du 17/06/2014
Approuvé par la Commission Paritaire Locale de La Hulpe en date du 02/06/2014
Approuvé par le Conseil communal en juin 2014.